

Le désert syndical programmé ?

**COMPTE RENDU
DU C.E
DU 27-10-09**

Avant l'examen des questions posées par les organisations syndicales, la Direction avait mis à l'ordre du jour la dénonciation des usages en vue de la mise en œuvre du protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical de février 2008 (protocole non signé par notre fédération et qui précise tout de même dans son art 19 que les Directeurs de Caisses n'ont aucune obligation à remettre en cause les usages locaux) : **le ton était donc donné sur la volonté de réduire l'expression syndicale dans l'organisme et par là même l'expression du personnel.**

En réponse aux vives critiques faites par la CGT et l'UGICT relatives à la remise en cause en profondeur des acquis, la Direction a indiqué qu'il s'agissait au contraire de « *rénovation et de préservation* » !!!...
La Direction prétendant que « *cette dénonciation* » n'avait pour objet que de « *reprendre les discussions, de faire un point ...afin qu'au 31 Mars 2010 un nouveau protocole soit appliqué.* » !

Mais comment penser qu'il puisse s'agir de réelles négociations alors qu'un communiqué diffusé dès le lendemain de la tenue du CE faisait état du retour prochain des permanents syndicaux dans les services -la Direction demandant d'ailleurs au personnel « *de leur accorder un bon accueil* » !!! De qui se moque-t-on ? Et quel cynisme ! **Notre OS ne cautionnera pas ce type de comportement contraire à notre conception du dialogue social qui, avec ce Directeur, est déjà largement en lambeaux, pire, il est devenu virtuel.**



Le but de l'opération

Car au-delà des instances représentatives c'est bien l'expression de l'ensemble du personnel qui est remise en cause alors que la situation de la Branche famille est particulièrement préoccupante !

En effet, lors de cette même séance du comité d'entreprise, sur la question des effectifs, la Direction a d'ores et déjà planté le décor pour 2010 : 1 poste sur 2 sera seulement remplacé !!! La Branche famille aurait été « *fragilisée* » par la « *faible montée en charge du RSA* » !!!

Notre OS est intervenue sur ce point en rappelant notamment que bien avant le RSA, l'ancienne COG s'était traduite par la suppression nationalement de 900 emplois. Ce

processus de diminution des effectifs déjà bien engagé risque de se poursuivre et de s'accélérer dès 2010, se traduisant pour l'ensemble du personnel par une augmentation de la charge de travail et donc d'une dégradation des conditions de travail et de la qualité de service aux allocataires .

C'est bien le rôle et la fonction des élus du personnel d'être porteurs de l'ensemble de ces préoccupations qui impactent la vie au travail des salariés mais aussi l'exercice de nos missions de service public.

Point de situation sur le RSA

Tout comme lors de la précédente réunion du CE de septembre, nous avons souhaité avoir des éléments quantitatifs sur les dossiers de RSA.

Ces chiffres restent, selon la Direction, assez imprécis mais donnent quelques indications sur les disparités selon les districts.

Nombre total de bénéficiaires : 78 914

RSA socle : 57 685

RSA activité : 14 240

RSA socle et activité : 6989

Au 26 Octobre, nombre total d'orientations RSA : 6249

39,25% Accès direct à l'emploi

30,47% Accompagnement vers l'emploi

30,28% Accompagnement social (1892 personnes dont 433 vers le service social de la CAF)

Concernant les contrats d'engagement réciproque, 236 concernent des nouveaux allocataires répartis par district :

District Nord : 40

District Centre : 60

District Sud : 29

District Aix/Aubagne : 20

District Arles/Salon : 38

District Etang de Berre : 49

Le RSA représente 1193 visites par jour dans les points d'accueils de la CAF.

Modalités de pré traitement des RAPO (recours administratif préalable obligatoire) : notre OS avait souhaité que la Direction précise les modalités de mise en œuvre (information des usagers, saisine de cette instance) ainsi que le nombre éventuel de recours déjà effectués.

La Direction a évoqué que des réunions de travail étaient organisées avec le Conseil Général (le

CG a confié à la CAF une mission de pré-instruction de ces recours).

Le traitement se fera par le système CORALI et sera notifié sur CRISTAL.

A ce jour, 13 RAPO ont été effectués pour des bénéficiaires du RSA « activités » et 13 pour le RSA « socle ».

Convention d'orientation signée par Pôle emploi, le Conseil Général, la Caf, la Msa et les CCAS : notre OS souhaitait connaître les modalités de mise en œuvre pour les personnels de la CAF.

La Direction a évoqué que l'articulation avec le Conseil Général se déroulait de façon correcte dans le cadre du processus déjà mis en œuvre de l'instruction à l'accompagnement social. Par contre, compte tenu des difficultés rencontrées actuellement par Pôle Emploi, rien n'avait été encore travaillé sur ce que recouvre le rôle de « correspondant » qui incombera aux Travailleurs sociaux de la CAF.

Notre OS avait souligné combien sur le terrain l'articulation partenariale était loin d'être opérationnelle et qu'il ne servait à rien que la CAF « s'agite » seule et crée une pression sur les personnels .

D'ailleurs, au sujet des réorientations qui seront effectuées par les Pôles d'insertion (à partir des listings fournis par la CAF), la Direction a précisé que cela n'avait pas encore eu lieu et qu'elles seront faites de façon échelonnée à partir de Novembre...

Nous avons demandé qu'un moratoire soit réclamé au Conseil Général pour l'élaboration des contrats d'engagement réciproque compte tenu des congés de fin d'année afin que les bénéficiaires ne soient pas pénalisés : nous avons souhaité un positionnement global de la Direction à ce sujet . Nous y serons particulièrement attentif.

Modalités de prise de rendez vous des allocataires :

La Direction, dans une note du 15/06/2009, relative à la mise en place du RSA à la CAF13, précise que dans le cadre « d'un continuum d'interventions », il est proposé à l'allocataire dès le premier contact (avec le TCPF) un rendez vous avec le travailleur social de la CAF.

Cette modalité actuellement expérimentée sur Salon, devait faire l'objet d'une évaluation au 31/12/09 : or dans cette note, sa généralisation semble déjà actée .

Nous avons rappelé à la Direction le rôle essentiel des Secrétaires médico sociales dans la pré-évaluation et qu'il était important de maintenir cette spécificité de métier. La Direction ne semble pas partager cet avis présentant l'expérimentation de Salon comme une « plus value » révélant ainsi surtout une conception très administrative de la relation avec l'utilisateur.

Or nous considérons que les SMS sont des professionnelles œuvrant aussi dans le service social de la CAF .

Excédents budgétaires 2008

Nous souhaitons connaître les modalités de versement de ces excédents pour le personnel de la CAF 13 : non seulement la Direction ne semble pas envisager le reversement au personnel mais elle avait purement retiré cette question de l'ordre du jour prétextant « *qu'elle avait déjà fait l'objet d'une réponse* » !!!

Bien évidemment cette question a été abordé car visiblement le tract diffusé le matin même de la plénière a soulevé quelques réactions de la part de la Direction qui considère ne pas « voler » le personnel...mais alors pourquoi ne pas verser les 1257 euros par agent ou créer des emplois supplémentaires ?

L'UGICT a souligné combien nous étions attachés au fait que les organismes de sécurité sociale, services publics ne devaient pas faire d'excédents mais bien au contraire améliorer les conditions de travail des salariés et la qualité du service rendu aux allocataires...mais vu que la CAF13 s'était « distinguée » dans le « carré vertueux » le personnel devait recevoir à juste titre et en toute équité le montant de l'excédent 2008 !

Marseille, le 4 novembre 2009

